Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID: 059-215902768-20250922-D6DU220925-DE

DEPARTEMENT DU NORD

-=-=-=-

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

-=-=-=-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GUESNAIN Séance du 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 15 septembre 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

en exercice : 27Présents : 22

> Votants: 25 (dont 3 procurations)

Présents :

Madame LUCAS Maryline - Maire

Mesdames et Messieurs CANIVET Bertrand - TAIRA Marylène - Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - PILNIAK Alain - CASPERS Mauricette - CARRE Odilon **Adjoints**

Mesdames et Messieurs SENEZ Jean-Pierre — PLANCKE Dorothée - LAMBERT Gaston - KHELIFA Armelle — MARTIN Nuccia - EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal - DOISY Bernard - KAPOUN Jean-Jacques - SAENEN Romuald - BLANCHARD Perrine - MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain - DUCATILLON Béatrice — Conseillers

Absents ayant donné procuration

Madame AMADEI Corinne à Madame Maryline LUCAS Madame WILLERVAL Aurore à Madame Marylène TAIRA Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur SAENEN Romuald

Absents :

Monsieur GOLA Eric - Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

<u>VENTE DU PATRIMOINE IMMOBILIER SECURITE SOCIALE MINIERE</u> (SSM) à

Madame le Maire propose de vendre le patrimoine immobilier Sécurité Sociale Minière (SSM), ancien restaurant d'entreprise, situé 764 Boulevard Croizat à Guesnain, parcelles cadastrales B735, B736, B851 et B853p représentant une superficie de 751m2 au prix de 80 000€ à qui a pour projet l'ouverture d'une crèche.

Madame le Maire informe l'assemblée que l'avis des domaines de Juillet 2025 a estimé la valeur du bien à 114 000€ assortie d'une marge d'appréciation de 15%. Elle precise que l'état de l'immeuble nécessite des travaux de rénovation importants ce qui justifie le prix de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

certaines données personnelles ont été masquées dans ce document afin de protéger la vie privée des individus.

conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID: 059-215902768-20250922-D6DU220925-DE

au prix de 80 000€,

➤ AUTORISE Madame le Maire à signer tout document permettant la vente de ce patrimoine immobilier.

Fait et délibéré en séance, Pour extrait conforme,

Le Maire, Maryline LUCAS Le Secrétaire de séance, LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

Jahr

Le Maire de la ville de GUESNAIN certifie que le précent acte réceptionné par le Sous-Présat de DOUAI le 7.1.101.2.5...... publié ou notifié le .A.1.101.2.5..... est exécutoire le Maire,